



L'ANVT-ILRF bénéficie du soutien de



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Ja om 't Vlamsch - Oui au flamand

Keure om tweëtaelige paneels en wegwyzers

Charte pour une signalétique bilingue
et la promotion du **bilinguisme**

Structure / Organizaesje

2015

Pays de Flandre Tourisme

Objectif

L'objectif est de faire participer un maillon essentiel de la vie publique à la réappropriation du flamand. Les Structures professionnelles ou associatives sont proches des citoyens et de leur vie quotidienne.

C'est donc tout naturellement que l'Institut s'adresse à elles afin de rendre une réelle visibilité à la langue flamande dans la vie publique et dans la vie quotidienne des habitants.

La mise en oeuvre d'une charte sur la signalétique bilingue en 6 étapes

1ère Etape :

Rencontre avec un représentant de l'Institut pour faire le point de l'état de la langue flamande dans l'environnement de la structure, les perspectives envisageables et bien définir les actions sur lesquelles elle souhaite s'engager.

2ème étape :

Après la nomination d'une personne référente pour assurer le suivi de l'application de la charte, vote en conseil d'administration d'une délibération spécifiant clairement :

- les actions retenues
- le niveau de label visé : un niveau par série de 4 actions retenues
- le délai de réalisation choisi par la structure

Transmission de cette délibération à l'Institut. C'est à partir de ce moment que la structure est considérée officiellement comme entrant dans la certification « Ja om 't Vlamsch ».

3ème étape :

Point presse avec un représentant de la structure et de l'Institut afin de médiatiser le lancement des actions validées.

4ème Etape :

Bilan annuel des actions envisagées fait par le référent et le représentant de l'Institut.

5ème étape :

3 mois avant la fin du délai indiqué dans la délibération du conseil d'administration, réunion de constatation entre la personne référente et l'Institut afin de permettre la validation des actions retenues et de labelliser la structure.

6ème étape :

Cérémonie de labellisation : point presse avec le dirigeant de la structure et un représentant de l'Institut.

Soutien apporté par l'Institut de la Langue Régionale Flamande

Les structures seront épaulées par l'ANVT pour les traductions en langue flamande et pour les recherches à toutes fois que la demande en sera faite.

ANVT - ILRF

1	Signalétique	Opter pour un bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalétique
2	Signalétique	Mise en place d'une signalisation directionnelle bilingue
3	Signalétique	Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur de la structure
4	Signalétique	Signalétique bilingue externe sur les bâtiments
5	Signalétique	Mise en valeur bilingue du patrimoine du territoire
6	Signalétique	Afficher clairement l'objectif du bilinguisme dans le cahier des charges des nouveaux projets de la structure
7	Communication	Cartes de visite bilingues
8	Communication	Logo de la structure bilingue
9	Communication	Papier à en-tête bilingue
10	Communication	Message bilingue sur le répondeur
11	Communication	Marquage bilingue sur les véhicules
12	Communication	Mise en ligne d'une version flamande partielle ou totale du site internet
13	Communication	Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles
14	Communication	Editorial bilingue dans le magazine
15	Communication	Assurer une introduction bilingue lors des discours officiels
16	Promotion	Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de flamand pour adultes (diffusion des affiches,...)
17	Promotion	Mise à disposition du public de formulaires et dépliants bilingues
18	Promotion	Possibilité clairement signalée dans les services d'assurer un accueil bilingue pour le public
19	Promotion	Signature d'un contrat de mission avec l'ANVT pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi
20	Promotion	Programmation annuelle de spectacles en langue flamande
21	Etude	Réalisation d'une enquête sur la connaissance du flamand par le personnel de la structure
22	Formation	Prise en compte des compétences linguistiques lors des recrutements
23	Formation	Financement d'actions de formation professionnelle permettant au personnel volontaire d'apprendre la langue ou de se perfectionner en flamand

Demande de certification "Ja om 't Vlamsch - Oui au flamand"

La structure de
Pays de Flandre Tourisme

demande la certification "Ja om 't Vlamsch" pour le niveau 1 du label

s'engage sur les actions choisies dans la liste ci dessus, à savoir :

12 - 14 - 16 - 19

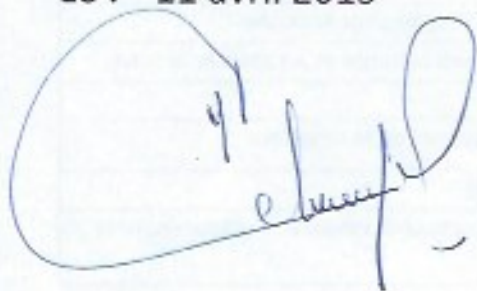
décide de réaliser ces actions dans un délai de :

9 mois

Afin de mener ces actions à leur terme, la structure mènera une coopération avec
**l' Institut de la Langue Régionale Flamande »
Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele**

Fait à : Cassel

Le : 11 avril 2015



JP Goethi